



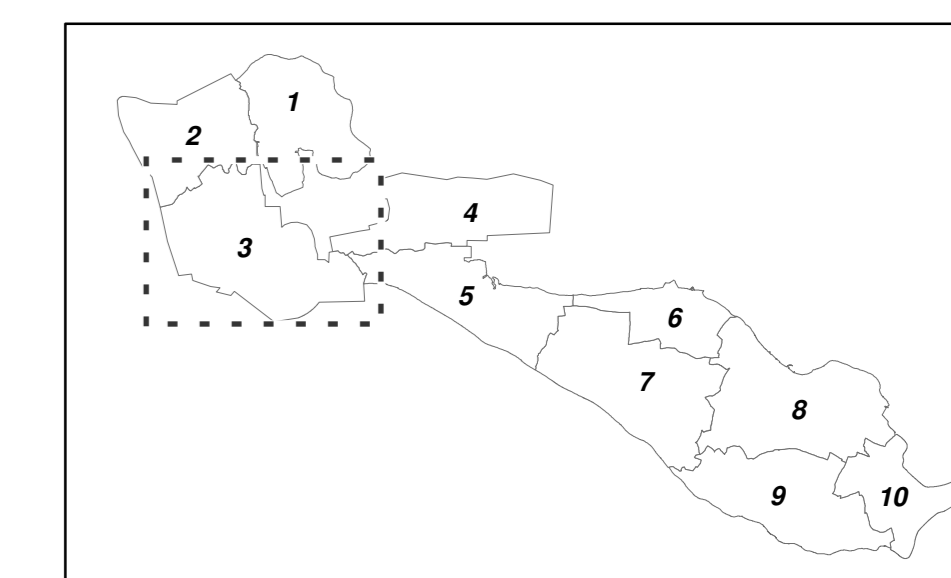
PLAN LOCAL D'URBANISME INTERCOMMUNAL

MODIFICATION N°1

06 10 21
PREF 17

Pièce n°3.2-1
Règlement graphique

Plan n°3 - Commune d'Ars-en-Ré



Echelle : 1:5 000

Vu pour être annexé à la délibération du Conseil communautaire en date du 30 septembre 2021

----- Limite de zone

Prescriptions

- Emplacements réservés
- Servitudes dans l'attente d'un projet d'aménagement global
- Espaces boisés classés
- Linéaire commercial à protéger

Éléments du paysage, sites et secteurs à protéger

- Protection du Patrimoine bâti

Protection du Patrimoine végétal

- Arbre
- Alignement d'arbres
- Haie
- Boisements d'intérêt
- Clos et jardins d'intérêt
- Parcs
- Zones humides

Orientations d'Aménagement et de Programmation

- Sectorielles
 - Thématiques
- Risques naturels
- Périmètre soumis au risque d'inondation (remontée de nappe)

Zones urbaines (ZU)

- ZU - Réseau principal des centres bourgs
- Ua - Extensions denses et semi-denses (comportant les sous-secteurs Ua1 et Ua2) des centres bourgs
- Uc - Secteur de densité modérée en continuité du bourg
- Us - Secteur de densité modérée en discontinuité du bourg
- Ud - Secteur semi-dense à vocation d'équipements d'intérêt collectif et de services publics
- Up - Secteur d'activités portuaires
- Ur - Secteur à vocation touristique (complexe hôtelier/covacances)
- Uv - Secteur à vocation touristique (complexe hôtelier/village-vacances)
- Uw - Secteur à vocation d'activités économiques et tertiaires

Zones d'habitat (ZH)

- Za - Secteur à urbanisation immédiate à vocation d'équipements d'intérêt collectif et de services publics
- Zb - Secteur à urbanisation immédiate à vocation d'habitat économique
- Zc - Secteur à urbanisation différée à vocation d'habitat
- Zd - Secteur à urbanisation différée à vocation d'habitat après révision du PPR et après modification ou révision du PLU
- Ze - Secteur à urbanisation différée à vocation d'activités économiques après révision du PPR et après modification ou révision du PLU
- Zf - Secteur à urbanisation différée à vocation d'activités économiques après révision du PPR et après modification ou révision du PLU

Zones agricoles (ZA)

- A - Secteur à vocation agricole
- Aa - Secteur à vocation agricole et conchylicole en espaces remarquables
- Ap - Secteur à vocation agricole protégée
- Ar - Secteur à vocation agricole en espaces remarquables

Zones naturelles (ZN)

- N - Secteur naturel
- Na - Secteur naturel d'activités (aménagement temporaire des carrières)
- Nb - Secteur naturel à vocation d'équipement d'intérêt collectif et de services publics
- Nc - Secteur naturel accueillant les loisirs et la récréation
- Nd - Secteur naturel à vocation d'activités équestres
- Nf - Secteur naturel accueillant le regroupement de parcelles familiales
- Ng - Secteur naturel à vocation d'équipement de sports et de loisirs
- Nh - Secteur naturel en espaces remarquables
- Ni - Secteur naturel à vocation touristique (complexe hôtelier/covacances)
- Nj - Secteur naturel à vocation touristique (complexe hôtelier/village-vacances)
- Nk - Secteur naturel à vocation d'activités commerciales

LISTE DES ORIENTATIONS D'AMÉNAGEMENT ET DE PROGRAMMATION (OAP) SECTORIELLES

| N° | Désignation | Superficie | Vocation |
|----|-------------------|------------|------------|
| A3 | RUE DE LA BOIRE | 6677.63 | Habitat |
| B3 | ROUTE DE MOTRONNE | 3806.33 | Équipement |
| C3 | RUE DU CARMANTEAU | 2249.33 | Habitat |
| D3 | LES NOUES | 10362.02 | Habitat |

LISTE DES ORIENTATIONS D'AMÉNAGEMENT ET DE PROGRAMMATION (OAP) THÉMATIQUES

| N° | Désignation |
|------|----------------------------------|
| Th3 | Entrées et traversées de bourg |
| Th15 | Paysage: espaces libres protégés |
| Th20 | Commerces |

LISTE DES EMPLACEMENTS RÉSERVÉS

| N° | Désignation | Superficie | Destinataire |
|-------|---------------------------------------------------------------|------------|---------------------|
| PR.A3 | CRÉATION D'UN BASSIN DE TRAITEMENT DES EAUX PLUVIALES | 2287.63 m² | Commune d'Ars-en-Ré |
| PR.A4 | CRÉATION DE STATIONNEMENTS PUBLICS | 1863.17 m² | Commune d'Ars-en-Ré |
| PR.C1 | EXTENSION DU CARTEMIER | 105.17 m² | Commune d'Ars-en-Ré |
| PR.C2 | EXTENSION DU STATIONNEMENT PUBLIC ET DE STATIONNEMENTS | 105.17 m² | Commune d'Ars-en-Ré |
| PR.C3 | CRÉATION D'UNE AIRE NATURELLE DE STATIONNEMENT | 485.00 m² | Commune d'Ars-en-Ré |
| PR.C4 | CRÉATION D'UNE AIRE NATURELLE DE STATIONNEMENT ET DE LOGEMENT | 105.17 m² | Commune d'Ars-en-Ré |
| PR.C5 | CRÉATION DE STATIONNEMENTS PUBLICS | 105.17 m² | Commune d'Ars-en-Ré |
| PR.C6 | AMÉNAGEMENT DE VOIE | 105.17 m² | Commune d'Ars-en-Ré |
| PR.C7 | CRÉATION DE STATIONNEMENTS PUBLICS | 105.17 m² | Commune d'Ars-en-Ré |